

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 5 juin 2015
Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

—————

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 51 850 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

- 1- à verser les subventions suivantes ;
- 2- à signer les conventions et avenants à intervenir.

1) Subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

- 11 500 € à l'association Quimper Escalade – Les Grimpeurs de l'Odét, dans le cadre de son fonctionnement annuel et de la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars.
- 400 € à l'association sportive de l'EREA dans le cadre de son fonctionnement annuel.
- 2 800 € au Groupement Sportif et Éducatif du Football Quimpérois pour la gestion et l'organisation des stages de sports nature au cours de l'été 2015.

2) Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

- 500 € au CODEP 29 FFCT pour la participation à l'organisation des finales régionales des critères route et VTT et du Challenge d'éducation routière.
- 300 € à l'association La Quimpéroise pour la participation à l'organisation du Championnat du Finistère de gymnastique les 13 et 14 décembre 2014.
- 150 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'organisation du Critérium Fédéral de tennis de table Handisport le 22 février 2015 à la Halle des Sport d'Ergué Armel.
- 7 200 € au Comité d'organisation de l'Open Breizh Izel pour la participation à la location de tribunes supplémentaires pour l'accueil du public et des scolaires durant la cinquième édition de l'Open International de tennis qui a eu lieu au centre de tennis municipal du 2 au 8 mars 2015.
- 2 500 € au Rugby Club Quimpérois pour la participation à l'organisation du Tournoi international cadets les 4 et 5 avril 2015 à Coatligavan.
- 3 200 € au Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation de la 33ème Descente de l'Odet le 14 juin 2015.
- 500 € à l'association Courir avec Brin d'Avoine Kemper pour la participation à l'organisation des 11èmes Foulées de Brin d'Avoine, le 12 avril 2015 à Créac'h Gwen.
- 500 € à l'association Palmes en Cornouaille pour la participation à l'organisation de la Coupe du Sprint le 8 février 2015 et des Championnats du Finistère de nage avec palmes le 22 mars 2015 à la piscine de Kerlan Vian.
- 1 000 € à l'association Quimper GR en Finistère pour la participation à l'organisation des Championnats de Bretagne Ensembles de Gymnastique Rythmique les 21 et 22 mars 2015 à la halle des sports d'Ergué Armel.
- 300 € à l'association Escrime Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation du Championnat de Bretagne d'Escrime Benjamins le 15 mars 2015 à la Halle des Sports de Penhars.
- 500 € à l'association Kerné Cyclo Club pour la participation à l'organisation de la manifestation « La Kerné » (randonnées cyclo, VTT, pédestre, roller, course orientation) le 17 mai 2015.
- 500 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation de la 9^{ème} édition de la course "Elle et Lui" le 1er mai 2015 à Quimper.

- 500 € à l'association Tournoi Inter Scolaire pour l'organisation du tournoi de football en salle interscolaire de Quimper le 7 juin 2015 à la Halle des Sports d'Ergué-Armel.
- 2 500 € à l'association Skol Gouren Kemper pour l'organisation des 14èmes Internationaux de Back-Hold, le 28 février 2015, à la Halle des Sports de Penhars.
- 6 000 € à l'association Tout Quimper à Vélo pour la participation à l'organisation de la manifestation « Tout Quimper à Vélo » le 7 juin 2015 en centre-ville.
- 1 500 € à l'Association du Mondial Pupilles pour la participation à l'organisation du Mondial Pupilles du 14 mai au 16 mai 2015.
- 1 500 € au Groupement Sportif et Éducatif du Football Quimpérois pour la participation à l'organisation du tournoi féminin du Mondial Pupilles du 14 au 16 mai 2015 à Penvillers.

3) Subventions d'équipement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

- 2 000 € au Club d'Aviron de l'Odét pour le renouvellement des embarcations.
- 2 000 € au Club de Canoë Kayak de Quimper pour le renouvellement des embarcations.
- 2 000 € au Centre Nautique Fouesnant Cornouaille pour le renouvellement des embarcations.
- 2 000 € au Groupement Sportif et Éducatif du Football Quimpérois pour l'achat de maillots à destination des sélections quimpéroises masculine et féminine qui participeront au Mondial Pupilles du 14 au 16 mai 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET